

OBJET DE LA CONSULTATION
MOBILIER POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

MODE DE PASSATION

Procédure formalisée :Marché à procédure adaptée
Marché alloti

Maîtrise d'ouvrage

VILLE DE MAROMME
HOTEL DE VILLE - PLACE JEAN JAURES
BP1095
76153 MAROMME CEDEX

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES.....	3
1. Objet du marché.....	3
2. Présentation de la commune.....	3
3. Présentation du projet.....	3
4. Répartition des espaces (cf organigrammes des espaces).....	3
5. Présentation de la nouvelle bibliothèque.....	4
7. Allotissement.....	5
8. Exigences réglementaires.....	5
9. Sécurité incendie.....	5
10. Matériaux constitutifs.....	5
11. Caractère non limitatif du présent document.....	6
12. Contenu des offres.....	6
13 Délai d'exécution.....	7
14. Caractéristiques générales.....	7
15. Contraintes esthétiques.....	7
ARTICLE 2. LOT 1. Mobilier spécialisé pour les bibliothèques et mobilier d'accueil.....	8
1. Principes d'aménagement.....	8
1.1. Généralités.....	8
1.2. Schéma d'implantation.....	8
2. Caractéristiques du lot.....	9
2.1. Pour ce qui relève des rayonnages et bacs.....	9
2.2. Pour le mobilier d'accueil et d'assise.....	9
2.3. Pour le mobilier de l'espace Famille.....	9
3. Descriptif par type de mobilier (cf Détail quantitatif en annexe).....	9
3.1. Mobilier spécialisé pour la bibliothèque.....	9
3.2. Mobilier d'accueil et d'assise.....	13
3.3. Mobilier spécifique pour l'espace Famille.....	14
ARTICLE 3.LOT 2 Mobilier de bureau pour le service des bibliothèques.....	15
1. Principes d'aménagement.....	15
1.1. Généralités.....	15
1.2. Schéma d'implantation.....	15
2. Caractéristiques du lot.....	15
3. Descriptif par type de mobilier.....	15
ARTICLE 4.LOT 3. Matériel d'exposition.....	17
1. Principes d'aménagement.....	17
1.1. Généralités.....	17
1.2. Schéma d'implantation.....	17
2. Caractéristiques du lot.....	17
3. Descriptif par type de matériel.....	17
ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	18
ARTICLE 6. LISTE DES ANNEXES CONTRACTUELLES.....	18

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet du marché

La ville de Maromme procède à l'aménagement de sa nouvelle bibliothèque.

Les caractéristiques techniques des prestations sont précisées dans le présent Cahier de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

2. Présentation de la commune

La ville de Maromme est située dans la vallée du Cailly et appartient au territoire de la Créa (Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe). La ville compte 11 535 habitants (derniers chiffres INSEE) répartis sur un petit territoire (4 km²).

3. Présentation du projet

La ville de Maromme a souhaité se doter d'une nouvelle structure de lecture publique en coeur de ville.

Dans le cadre d'une tranche ferme de travaux, la ville construit un bâtiment neuf BBC.

Celui-ci accueillera la nouvelle bibliothèque et ses services internes.

Dans le cadre d'une tranche conditionnelle, un bâtiment existant auquel vient s'adosser le nouveau, fera l'objet d'une réhabilitation permettant d'accueillir les services municipaux. A ce moment, le hall d'accueil de la bibliothèque sera augmenté et partagé entre la bibliothèque et la Mairie.

Le présent marché concerne le mobilier de la nouvelle bibliothèque municipale.

4. Répartition des espaces (cf organigrammes des espaces)

Le bâtiment propose en RDC un vaste hall d'accueil qui distribue la bibliothèque, largement ouverte sur le hall.

En tranche conditionnelle, ce hall sera élargi par le nord dans le bâtiment existant et assurera la circulation vers l'ensemble des services municipaux.

Une serre sera située en liaison des espaces du hall, de la bibliothèque et d'une salle polyvalente, comme le coeur vert du bâtiment.

La bibliothèque sera située sur un plateau rectangulaire avec vue sur le parc, accessible depuis le hall en continuité. L'espace restera modulable à l'exception d'un espace semi ouvert dit "heure du conte" situé au centre du plateau.

En R+1/2 du nouveau bâtiment sont installés les services internes de la bibliothèque sur un plateau unique.

En R+1 du nouveau bâtiment une terrasse extérieure est accessible en partie au public.

Tableau des surfaces plancher à aménager en m² :

RDC	Hall d'accueil partagé	135
	Plateau de la bibliothèque	551
R+1/2	Services internes de la bibliothèque	84
R+1	Terrasse	101,7

5. Présentation de la nouvelle bibliothèque

Un nouveau service à la population

La municipalité a orienté le projet de manière à :

- proposer un service pour tous les habitants à tous les âges de la vie permettant une ouverture de chacun à la culture et à la connaissance.
- garantir l'accessibilité des services proposés.
- adapter l'accès aux rythmes de vie des habitants par une amplitude horaire élargie - le service prévoit une organisation permettant de tendre vers une ouverture à 30h00 hebdomadaires, des horaires clairs et harmonisés, des ouvertures en continue.
- valoriser la mission d'information du nouveau service, promouvoir la lecture-plaisir, favoriser le partage intergénérationnel, en proposant une articulation thématique des collections et un accès aux contenus plus proche des logiques du grand public.
- valoriser la bibliothèque comme un lieu de rencontre et d'échange intergénérationnel et la désacraliser pour la rendre plus accessible à travers une activité ludique comme le jeu.
- offrir un équipement à jour des nouveaux usages en faisant une place importante pour des contenus numériques et des ressources en ligne.
- avoir pour les habitants une position de relais vers des lieux ressources spécialisés sur le territoire de la vallée du Cailly ou de la Créa, pour mieux orienter les usagers et relayer l'actualité locale.
- permettre aux publics les plus éloignés de bénéficier des services de la bibliothèque en renforçant la mission de médiation des professionnels.
- offrir des services à distance.

Organisation des Collections

Le fonds documentaire de la bibliothèque sera de 19 420 documents (hors presse), avec un taux de remplissage des rayonnages et des bacs ne dépassant pas 80%.

L'offre visera 50% pour la jeunesse et 50% pour les adolescents et les adultes.

ESPACE INFO/DOC

= 4 700 unités

= 24%

tout âge confondu à partir de 7 ans

0-Informatique, Encyclopédies, Médias

1-Psychologie, Philosophie

2-Religions

3-Société

5-Sciences

6-Santé, Techniques

9-Géographie, Histoire

Presse = 40 titres

ESPACE CULTURE ET LOISIRS

= 13 130 unités

= 68%

4-Langues = 400 documents

7-Arts, loisirs, sport = 950 documents

Partitions = 500 documents

8-Littérature = 50 documents

Adultes (romans+théâtre+poésie) = 4 200 documents

Jeunesse (albums+romans+théâtre+poésie) à partir de 6 ans = 3 080 documents

BD Adultes = 1 750 documents
BD Tout public = 1 700 documents
Jeux à partir de 7 ans = 150 unités + 50 jx vidéos
CPJ (Conservation partagée en jeunesse) = 300 documents
Presse = 35

ESPACE FAMILLE

= 1 590 unités
= 8%

Documentaires 3-6 ans = 200 documents
Albums et imagiers 0-6 ans = 1 120 documents
BD 3-6 ans = 50 documents
Jeux 0-6 ans = 50 unités (volume +)
Parentalités = 70 documents
Contines et chansons = 100 CD
Presse = 5
Presse parentalité = 6

7. Allotissement

Le marché est réparti en 3 lots, à savoir :

- Lot 1 : Mobilier spécialisé pour les bibliothèques et mobilier d'accueil
- Lot 2 : Mobilier de bureau
- Lot 3 : Matériel d'exposition

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.
Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'y a d'options pour aucun des lots du présent marché.

8. Exigences réglementaires

Mobilier

Pour chaque lot, le mobilier devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur, et référencées au FCBA

9. Sécurité incendie

Mobilier

La nouvelle bibliothèque est un ERP désigné de type S 3ème catégorie.

Conformément à l'article AM 15 de l'arrêté du 25 juin 1980, le gros mobilier et l'agencement principal, doivent avoir une résistance au feu minimale de catégorie M3.

Dans le cas où le gros mobilier et l'agencement principal est limitrophe d'une allée de circulation à usage de dégagement, et conformément à l'article AM 16 de l'arrêté du 25 juin 1980, ces éléments doivent être bloqués de façon suffisamment rigide pour qu'une poussée de la foule ne puisse les déplacer.

10. Matériaux constitutifs

Mobilier

Tous les éléments constitutifs des rayonnages, leurs organes de fixation et leurs accessoires, sauf prescription différente pour ces derniers, seront réalisés en matériaux incorrodables.

L'ensemble du mobilier ne devra faire apparaître ni aspérités ni angles agressifs afin d'éviter tout risque de blessure.

11. Caractère non limitatif du présent document

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent document n'a aucun caractère limitatif.

Pour autant l'offre détaillée devra rester cohérente et répondre aux besoins d'usage décrit dans le présent CCTP.

Il est contractuellement prévu et accepté que, moyennant le montant du marché, l'entrepreneur doit l'intégralité des fournitures et travaux, mêmes non spécifiquement décrits, nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, en conformité avec les plans, la réglementation, les normes en vigueur ainsi qu'avec les règles de l'art.

12. Contenu des offres

Pour chaque lot :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC6, NOTI 2
- Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :
 - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
 - la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 46 ;
 - les documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du code du travail ;
 - références.
- Attestations URSSAF
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- R.I.B ou R.I.P
- Un projet de marché comprenant :
 - l'Acte d'Engagement (A.E.) du lot : à compléter par les représentants de l'entreprise dûment habilités, paraphé et signé ;
 - le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) à accepter sans modification, paraphé et signé ;
 - le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) à accepter sans modification, paraphé et signé, et ses annexes (le détail quantitatif estimatif pour chaque lot, l'organigramme des espaces pour le lot 1 et celui pour le lot 2, le plan masse du bâtiment accueillant la bibliothèque, le plan de la bibliothèque avec l'implantation électrique et acoustique, le plan du plateau de bureau, des coupes de la bibliothèque, les plans des mobiliers conçus par l'architecte et réalisés par l'entreprise de travaux).
 - l'attestation de visite
 - un mémoire technique comprenant :
 - un devis détaillé comprenant la fourniture, la livraison, le montage et l'installation des mobiliers et/ou matériels proposés
 - un ou plusieurs schémas d'implantation (plans et images 3D)
 - un descriptif qualitatif détaillé des mobiliers et fournitures proposés (photographie couleur, dimensions, coloris et description)
 - un descriptif technique détaillé des mobiliers et fournitures rédigé en français, ainsi que toutes fiches et notices d'utilisation relatives au matériel proposé.

- pour chaque mobilier, la durée de vie de la gamme
- des références similaires du candidat.
- une liste descriptive et le coût détaillé de chaque élément mobilier et/ou matériel, classée par type, y compris tous les accessoires nécessaires à la bonne mise en place du mobilier et/ou matériel proposé – le maître d'ouvrage met à disposition un détail quantitatif estimatif qui peut être complété par le candidat
- les modalités de transports
- les moyens et ressources mis en œuvre lors de l'installation du mobilier (à l'exception du lot 4)
- les modalités d'évacuation des cartons et emballage
- le détail des conditions de garanties (durée par type de mobilier)

13 Délai d'exécution

Pour chaque lot, l'exécution des prestations devra être effectuée comme fixé dans l'ordre de service et 15 jours après la date de réception définitive du nouveau bâtiment.

Date de livraison du nouveau bâtiment par l'entreprise de travaux = 31 juillet 2014

Date d'ouverture souhaitée = le 16 septembre 2014

14. Caractéristiques générales

Pour chaque lot, la proposition de mobiliers et/ou matériels présentera un ensemble cohérent, tant esthétiquement que fonctionnellement.

Les mobiliers et/ou matériels doivent être :

- solides
- modulables
- conforme aux normes légales de sécurité
- ergonomique, confortable et d'entretien facile
- conforme de préférence aux normes HQE

La gamme et les coloris proposés devront faire l'objet d'un suivi couvert par la durée de suivi de la gamme

Le candidat devra fournir un panel large de couleurs pour chaque mobilier et/ou matériel proposé.

Le choix des différents mobiliers et/ou matériels sera effectué par le maître d'ouvrage avec le concours du maître d'oeuvre.

15. Contraintes esthétiques

Pour chaque lot, le mobilier proposé devra s'intégrer dans le bâtiment en cours de construction.

Les caractéristiques esthétiques de ce bâtiment seront respectées :

- une toiture en forme de vague remontante de 17m de haut, rouge (RAL 3000),
- une hauteur sous toiture dans le hall de 10m de haut,
- une présence dans le hall du mur de l'ancienne mairie : revêtement restauré en blanc parsemé de trouées de type *mémoire du bâtiment* : échantillons de briques et de silex,
- des parois vitrées donnant sur le parc extérieur,
- une serre végétalisée donnant sur un côté de la bibliothèque et le hall,
- un plafond en bois clair comme un nuage donnera du mouvement dans la bibliothèque,

- le sol uniforme sur l'ensemble du RDC du bâtiment neuf en résine coulée, de couleur brun sombre (RAL 8022),
- pour les murs apparents de l'ensemble du bâtiment neuf, la couleur blanche est retenue ; seule quelques tâches rouges viendront rappeler la couleur de la vague remontante,
- les différents espaces du bâtiment donnent sur des espaces verts intérieurs ou extérieurs : parc de Nordersteadt, patio, serre, estrade au pied du sequoia, terrasse végétalisée.

L'aménagement du nouveau bâtiment devra respecter ces tendances esthétiques et s'harmoniser dans un ensemble qui permettra de ne pas allourdir les volumes ni les informations visuelles parfois nombreuses (baies vitrées, rayonnages de livres...).

ARTICLE 2. LOT 1. Mobilier spécialisé pour les bibliothèques et mobilier d'accueil

1. Principes d'aménagement

1.1. Généralités

En complémentarité avec le parti pris architectural, le mobilier spécialisé pour la bibliothèque et le mobilier d'accueil présenteront des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois chaleureux, lumineux et fonctionnel.

Il sera adapté par sa forme, ses dimensions et son aménagement, à la diversité des publics qui fréquenteront la structure.

L'offre de mobilier devra privilégier en premier lieu, le confort des espaces, la circulation facilité, des liaisons visuelles.

Pour l'ensemble de ce lot, le candidat s'attachera à proposer un mobilier élégant, convivial et solide (forme, dimension, matériaux et coloris).

Pour les mobilier s'adressant aux enfants, le candidat s'attachera à proposer un mobilier ludique, solide et à l'échelle des usagers (forme, dimension, matériaux et coloris).

1.2. Schéma d'implantation

Le schéma d'implantation devra s'adapter au projet architectural, il sera proposé à partir des plans du bâtiment joints au présent dossier ainsi qu'à partir de l'organigramme des espaces.

Le schéma d'implantation devra :

- établir une implantation propice aux publics dits *séjournants* en privilégiant le confort partagé,
- dans un second temps seulement, répondre aux besoins prévus en capacité de documents (taux de remplissage n'excédant pas 80 % de la capacité du mobilier),
- tenir compte des règles d'espacement et de circulation entre chaque rayonnage (dans la mesure du possible 1,80 m entre deux éléments mobiliers, sinon 1,40 m),
- organiser une distribution cohérente des différentes zones (organigramme des espaces),
- privilégier les lignes visuelles en évitant les effets de mur de rayonnages pour permettre au maximum une vue d'ensemble de la bibliothèque,
- tenir compte de l'éclairage naturel et artificiel,
- répartir harmonieusement les rayonnages et les espaces réservés aux places de lecture afin de permettre aux usagers de trouver leur place naturelle non loin des documents et sans être gênés par les circulations,
- laisser des zones de travail dans les espaces documentaires adultes et enfants,
- favoriser la lecture sur place dans l'espace bandes dessinées,

- privilégier l'assise de type *salon de lecture* dans la zone tampon entre l'accueil et la bibliothèque (zone du kiosque),
- prévoir des espaces pour présenter les documents (nouveau et coups de cœur des bibliothécaires) dans les rayonnages,
- positionner la zone des consoles de jeux vidéos sous le local technique, le long de la serre,
- positionner l'espace Famille au sud de la serre.

2. Caractéristiques du lot

La proposition de mobilier pour le lot 1 présentera les caractéristiques particulières suivantes :

2.1. Pour ce qui relève des rayonnages et bacs

- le mobilier sera facilement modulable : possibilité d'enlever ou de rajouter des tablettes sans démonter l'ensemble des rayonnages, préciser les possibilités d'évolution du mobilier et les manipulations pour le transformer (tablettes/présentoirs, rayonnages), fournir les notices et schémas de montage et de démontage des éléments,
- la modularité de l'espace sera renforcée par un maximum de mobiliers en structures mobiles montées sur roulettes adaptées à un sol résine avec système de frein intégré,
- la gamme et les coloris proposés devront faire l'objet d'un suivi décennal,
- la ligne générale retenue pour les rayonnages leur permettra de se fondre visuellement dans le décors, en cohérence avec les matériaux et coloris du sol, et le reste de l'environnement visuel,
- les supports de signalétique propre au mobilier de bibliothèque seront modulables et devront être lisibles par tout type de public.

2.2. Pour le mobilier d'accueil et d'assise

- ergonomique, confortable : les assises proposées devront tenir compte des besoins hétérogènes des usagers (assises fermes ou moelleuses, espace cosy, espace partagé...),
- les assises et surfaces seront faciles à entretenir, lavables, et conformes aux normes de sécurité,
- ce mobilier participe de l'esthétique et de la décoration du nouveau bâtiment,
- la gamme et les coloris proposés devront faire l'objet d'un suivi sur cinq ans.

2.3. Pour le mobilier de l'espace Famille

- ludique, ergonomique, confortable, le mobilier proposé devra tenir compte des besoins spécifique du jeune public et de ses accompagnants,
- les assises et surfaces seront très faciles à entretenir, lavables, et conformes aux normes de sécurité,
- la gamme et les coloris proposés devront faire l'objet d'un suivi sur cinq ans.

3. Descriptif par type de mobilier (cf **Détail quantitatif en annexe**)

3.1. Mobilier spécialisé pour la bibliothèque

Les rayonnages

Ils seront présentés en version simple face ou double face selon leur implantation.

Hauteur : 1,60 m sera la hauteur maximale de référence - il faudra éviter au maximum la hauteur à 1,80 m même en fiction adulte, sauf si cela participe de la mise en ambiance de l'espace ou si les volumes ne sont pas gérables autrement dans certains espaces.

Taux de remplissage des étagères : 80 %.

Les rayonnages présenteront les caractéristiques suivantes :

- veiller à la stabilité des rayonnages,

- privilégier le bon maintien des documents dans la longueur à l'aide de serre-livres et de fin de rangées avec butée,
- présence de butées arrière sur les tablettes,
- tous les cadres devront être équipés d'un système permettant de régler aisément les tablettes en hauteur, indépendamment les unes des autres,
- les arêtes et les coins seront non coupants,
- les supports de la signalétique seront modulables : en hauteur ou sur le côté selon l'implantation des rayonnages, ainsi que coulissant sur les tablettes. La signalétique devra être lisible par tout type de public,

il est recommandé au candidat d'incorporer :

- des tablettes pouvant aussi s'incliner pour servir de présentoirs,
- des attaches d'appoint en bout de rayonnage pour une présentation des ouvrages lorsque l'implantation pour la signalétique s'y prête,
- 2 serre-livre pour 1m de tablette,
- la signalétique sur meuble et sur tablette en fonction de l'implantation devra être précisée dans le devis et suffisante en quantité.

Les présentoirs à périodiques

L'ensemble des derniers numéros des différents titres de périodiques sera réunis dans un kiosque à l'entrée de la bibliothèque dessiné par le Maître d'oeuvre et réalisé par l'entreprise de travaux. Ce mobilier ne concerne donc pas le présent marché.

Le reste de la collection de périodiques sera proposée incorporée au reste des collections selon la thématique et en cohérence avec le plan de classement.

Les présentoirs à périodiques présenteront les caractéristiques suivantes :

- être regroupés par espace,
- être proposé en tête de gondole des rayonnages,
- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- comporter des bacs à réserve munis de tablettes de présentation inclinées,
- les casiers seront séparés,
- le système d'ouverture des tablettes doit être maniable, résistant et peu bruyant.

Les bacs à albums et bacs à BD

Ils présenteront les caractéristiques suivantes :

- être équipés de fonds antidérapants et amovibles, ainsi que de séparateurs,
- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- être de formes diverses (sur pied et au sol) avec des cases de différentes largeurs pouvant accueillir des livres au format à l'italienne,
- être de hauteur variable selon le public : bacs à BD enfants et adultes, bacs à albums pour les tous petits ou pour les plus grands, bacs à partitions...,
- les bacs au sol seront munis de roulettes autobloquantes pour une manipulation et un déplacement facilités,
- être complétés par des intercalaires.
- prévoir 1 rangement plus spécifique pour les mangas

Si le nombre de bacs est trop élevé par rapport aux règles d'espacement et de circulation, le surplus pourra être pris en compte dans des bacs pouvant s'intégrer aux rayonnages.

Il est permis de proposer des bacs de formes ludiques, avec une capacité plus importante, si cela permet un gain de place.

Les bacs à CD

La nouvelle bibliothèque ne proposera pas de collection de CD et DVD jugés trop obsolètes. La musique et l'image seront proposées sous forme de contenus en ligne.

Mais des formats de type bacs à CD pourront être utilisés pour accueillir les collections de livres audio (romans adultes et jeunesse), les 1ers romans (6-8 ans) et les jeux de petits formats (cartes et petites boîtes).

Ces collections seront présentées en bacs intégrés aux rayonnages en alternance avec les romans.

Ils devront :

- être équipés de fonds antidérapants et amovibles, ainsi que de séparateurs,
- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages,
- être complétés par des intercalaires.

Les présentoirs à documentation

Les présentoirs à documentation de l'espace info/doc doivent pouvoir accueillir de la documentation de taille variable (prospectus, dépliants...).

Ce mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- être de formes diverses avec des cases de différentes largeurs pouvant accueillir des formats différents,
- être munis de roulettes autobloquantes pour une manipulation et un déplacement facilités,
- rester de hauteur accessible et ne pas dépasser 1,60 m maximum,
- être rotatif.

Les rayonnages pour la collection de jeux

La nouvelle bibliothèque propose une collection de jeux de société pour jouer sur place afin de favoriser le lien social et intergénérationnel.

Cette collection sera en accès direct pour les usagers. Attention, il s'agit d'une collection dont les tailles, formes de présentation et volumes sont très variables.

Ce mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- ils seront présentés en version simple face ou double face selon leur implantation,
- Hauteur : 1,60 m sera la hauteur maximale de référence,
- chaque rayonnage comportera en bas un tiroir fermé à clef (1 seul et même barillet pour l'ensemble des tiroirs) et compartimenté pour ranger des sachets complémentaires de jeux,
- taux de remplissage : 70 %.

Les meubles CPJ (Conservation Partagée en Jeunesse)

La nouvelle bibliothèque est conventionnée avec l'Agence régionale du livre pour le Plan de conservation partagée en jeunesse et pôle de conservation pour 5 axes de conservation (+1 à venir).

Dans ce cadre, les collections concernées seront mises à disposition semi-directe du public. Une part sera proposée en accès directe sous forme de bacs à albums, et une autre part de la collection sera rangée en rayonnages fermés avec vitrine et accessible à la demande.

Ce mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- être mixte entre les bacs et les rayonnages en accès direct et les rayonnages en accès indirect,
- pour les parties en bac, être équipés de fonds antidérapants et amovibles, ainsi que de

- séparateurs,
- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- être de formes diverses (sur pied et au sol) avec des cases de différentes largeurs pouvant accueillir des livres au format à l'italienne,
- les bacs au sol seront munis de roulettes autobloquantes pour une manipulation et un déplacement facilités.

Le mobilier multimédia

La nouvelle bibliothèque proposera des services numériques, un accès à des supports informatiques, un accès à trois consoles de jeux vidéo et à un écran HD pour la diffusion de vidéos.

La répartition des supports multimédia est la suivante :

- 3 automates de prêt-retour
- 1 poste professionnel à l'accueil (banque d'accueil incluse dans le marché de travaux) non concernée par le présent marché
- 2 bornes "duo" = 1 poste public permanent par borne
- 6 tablettes
- 6 pc portables
- 3 consoles de jeux
- 1 écran HD
- 1 imprimante, scan, photocopieuse

Dans ce cadre, le matériel requiert d'être installés dans/sur du mobilier adapté.

Ce mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- pour les consoles : proposer un accès à la demande, à leur matériel de fonctionnement (manettes, volants, balance...) et collections de jeux vidéo (sous clefs), alors que les écrans doivent rester visibles - permettre deux hauteurs de jeux : debout et assis - l'une des trois consoles nécessitera un plus large espace de jeu devant l'écran,
- pour les pc et tablettes : proposer un accès à la demande qui permet de les stocker à l'abri pour être rechargées,
- pour les bornes "duo" : une fonction d'accueil non permanente - garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - la consultation sur les 2 bornes "duo" se fera en position assise - les assises seront proposés en version côte à côte,
- pour les automates de prêt-retour : garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - au moins 1 des 3 automates de prêt-retour sera proposé en position basse,
- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- le matériel multimédia (écran + tour) pourra être intégrable dans le mobilier pour les bornes "duo", les automates de prêt-retour ou les consoles de jeux,
- le mobilier garantira que le public n'aura pas accès aux systèmes filaires des écrans pour l'écran HD et les consoles de jeux,
- le mobilier proposé pour ces bornes doit s'harmoniser avec la gamme des rayonnages.

Le présent marché ne comprend pas la fourniture du matériel multimédia.

Un mobilier de présentation de nouveautés

Ce mobilier permettra de proposer comme chez les libraires une sélection de nouveautés ou de coup de coeur de façon à manière incitative.

Ce mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- hauteur : 1,20 m sera la hauteur maximale de référence,

- proposer des présentations à plat et inclinées

Les chariots à livres

3 rayonnages-chariots devront être positionnés autour des bornes de prêt-retour pour faciliter la dépose et le rangement des documents en retour.

Ce mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- être de volume facilement maniable par les agents,
- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- être munis de roulettes autobloquantes pour permettre de les stabiliser à l'arrêt,
- avoir des rayonnages légèrement inclinés vers le centre pour retenir les documents.

Mobilier pour bookcrossing

- 3 rayonnages extérieurs à livres sur pied résistants aux intempéries et positionnables dans le domaine public seront réalisés en interne par les services techniques et ne font pas partis de ce marché.
- 7 présentoirs ou boîtes intérieures (2 bibliothèques, 1 Maison de retraite, 1 Maison des associations, 1 Maison de la famille, 1 Ecole de musique, 1 Maison de la jeunesse) font l'objet de ce marché.

3.2. Mobilier d'accueil et d'assise

Le mobilier d'accueil devra permettre de s'installer dans le hall et dans la bibliothèque de façon variée, favorisant pour chacun de s'y retrouver "comme chez soi".

Ces éléments pourront ajouter une note colorée et design à la bibliothèque. Les coloris seront de bonne tenue et ne devront pas laisser de traces sur le sol.

L'ergonomie des mobiliers d'accueil devra tenir compte des différents publics (notamment les personnes âgées et les enfants).

Le candidat devra prévoir du mobilier adaptés aux adultes et aux enfants.

Le mobilier situé à proximité et dans le hall d'accueil privilégiera une ambiance d'attente confortable.

Assises

Nombre estimatif de places assises = entre 60 et 80 toute assise confondue

Certaines assises pourront être de dimension généreuse afin d'accueillir plusieurs personnes.

Il est possible de proposer en option des banquettes à la place des fauteuils et chauffeuses, à condition que le nombre de places assises soit équivalent.

Les sièges devront être à la fois confortables, légers à transporter, maniables facilement et solides car très sollicités.

Dans la zone tampon accueil-bibliothèque, les assises seront de type *salon de lecture*.

A proximité des bacs à albums et des bacs à BD, certaines assises pourront revêtir une proposition à même le sol (coussins, poufs).

Un hamac trouvera sa place en zone de lecture calme.

La zone des consoles de jeux vidéo proposera des assises de forme et de hauteur variables, déplaçables facilement par le public.

Les assises pour regarder un film sur l'écran HD devront être de type *salon*.

Des assises extérieures seront proposées pour la terrasse du bâtiment et le patio côté sud. Ces mobiliers pourront permettre de s'installer en position soit assise soit semi allongée. Elles seront pliables ou

empilables et devront résister aux intempéries.

Tables

Les tables seront de formes variées en fonction des espaces et de leur utilité (rectangulaires ou rondes, hautes ou basses), pour le travail ou la détente, individuel et/ou en groupe.

Les tables proposeront, en toute discrétion, une gestion intégrée des fils du matériel multimédia susceptible d'y être positionné occasionnellement.

Aménagement de l'espace d'animation

Le maître d'oeuvre a dessiné un meuble permettant de proposer un espace d'animation en petit groupe semi ouvert. Ce meuble ne fait pas l'objet de ce marché.

L'aménagement des assises de ce meuble sera assuré par une collection de coussins qui font l'objet de ce marché.

Des assises modulables et légères de type coussins et mini-poufs seront proposés pour garnir les assises intégrées de cet espace d'animation.

Ces coussins et poufs devront être de couleurs et de forme variées, et d'entretien facile.

Autres matériels relatifs à l'accueil du public

- guide file poteaux pour interdire occasionnellement l'accès aux escalier conduisant dans les étages,
- des poubelles disséminées dans les espaces pour garantir la propreté des lieux,
- 1 compteur visiteurs de la largeur de la porte d'entrée ouest,
- 1 boîte à suggestions,
- des porte-manteaux mobiles et discrets dans les différents espaces de la bibliothèque.

3.3. Mobilier spécifique pour l'espace Famille

Le mobilier de cet espace ne fait pas l'objet d'un lot séparé pour garantir la cohérence et la continuité de l'aménagement de la bibliothèque. Pourtant, cet espace doit marquer son identité en direction des enfants de 0 à 6 ans et de leurs accompagnants (parents, familles, assistantes maternelles).

Les éléments fonctionnels suivants seront proposés :

- assises adaptés aux enfants de 0 à 6 ans complétées par des assises pour les adultes accompagnants,
- tapis et coussins pour participer de l'assise et de l'installation des tous petits,
- table multiactivité résistante avec piètement non anguleux,
- matériel de puériculture spécialisé : 1 transat,
- bacs à albums bas dans la continuité des bacs présentés plus haut,
- rayonnages ou bacs de rangement pour les jouets comme dans une chambre d'enfant.

Les caractéristiques suivantes seront respectées :

- les tapis, coussins et poufs seront d'entretien facile (PVC ou équivalent), confortables (mousse bonne densité).
- ces éléments pourront ajouter un esprit ludique à la bibliothèque, tout en respectant une harmonie des couleurs et des matériaux.
- le mobilier présentera un confort d'installation dans l'espace sans contrainte pour les petits (variété des positions de lecture ou de jeux : assis, allongé...).
- aéré et fonctionnel, il devra être facilement modulable.
- les coussins et poufs doivent avoir une bonne densité : mousse polyuréthane ou équivalent,

densité 24 à 30 kg/m³ environ.

- les coussins seront traités antibactériens et antiallergènes.
- tout élément éventuellement sérigraphié sera non toxique.

ARTICLE 3.LOT 2 Mobilier de bureau pour le service des bibliothèques

1. Principes d'aménagement

1.1. Généralités

En complémentarité avec le parti pris architectural, le mobilier présentera des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un espace de travail fonctionnel et confortable.

Le candidat s'attachera à proposer un mobilier de travail ergonomique (forme, dimension, matériaux et coloris).

1.2. Schéma d'implantation

Le schéma d'implantation devra s'adapter au projet architectural, il sera proposé à partir des plans du bâtiment joints au présent dossier ainsi qu'à partir de l'organigramme des espaces.

Le schéma d'implantation devra :

- tenir compte des règles d'espacement et de circulation,
- organiser une distribution cohérente de cet espace,
- tenir compte de l'éclairage naturel et artificiel,
- tenir compte des contraintes de niveau de plancher de cet espace,
- à noter : il est prévu que soit positionnée une imprimante-scanner-fax,
- dans la première partie de l'espace, il faudra prévoir le stationnement des chariots (lot 1) et de cartons (livraison des documents).

2. Caractéristiques du lot

La proposition de mobilier présentera les caractéristiques particulières suivantes :

- ergonomie et confort pour garantir de bonnes conditions de travail,
- adaptation aux différentes activités professionnelles,
- favoriser les avantages plus que les inconvénients d'une organisation en open space.

3. Descriptif par type de mobilier

Le service interne des bibliothèques est organisé en **open space** qui pourra être régulé par des claustras.

Le mobilier de l'espace interne est découpé en plusieurs types :

Les postes de travail

- 1 ensemble de deux postes avec écran de séparation (responsables de secteur) + leur caisson de bureau
- 1 ensemble de trois postes avec écrans de séparations (traitement intellectuel des documents et services) sans caisson de bureau
- 5 caissons mobiles sur roulettes attribués aux agents
- 1 caisson de rangement des PC portables avec système de recharge - à noter : les postes informatiques seront des PC portables afin de permettre à l'équipe de se rendre au coeur de la bibliothèque pour gérer les collections.

Les bureaux devront être fonctionnels, munis d'un plan de travail informatique intégré, avec passage de câbles.

Les sièges de bureau devront offrir une bonne ergonomie et être réglables en hauteur et en inclinaison.

Un siège de bureau supplémentaire sera à prévoir pour le poste à la banque d'accueil.

Une cloison mobile de type claustras permettra de faire une séparation entre les deux ensemble de postes de travail tout en laissant filtrer la lumière.

Prévoir des repose-pieds.

Le plan de travail

Il faudra prévoir également un plan de travail double poste pour l'équipement et la réparation des documents ainsi que pour la préparation manuelle d'interventions.

Cet espace devra se trouver à proximité de rayonnages afin de permettre un accès facile aux documents à équiper et réparer, et à hauteur accessible.

Ce plan de travail devra pouvoir accueillir 2 dévidoirs à film transparent de grande dimension et laisser encore un large espace pour la manipulation de documents et les activités manuelles.

Deux assises ergonomiques sont à prévoir pour ce plan de travail.

Les rangements et rayonnages

Des armoires de rangements serviront à stocker les dossiers en cours du service. Elles seront composées de tablettes et d'un système pour dossiers suspendus.

Certaines zones de l'espace de travail (en renforcement) pourront être garnies d'étagères à crémaillères.

Des rayonnages de type bibliothèque sont à prévoir pour un usage interne. Ils ne sont pas concernés par la ligne esthétique prévue pour les autres rayonnages.

Ils seront présentés en version simple face.

Les chariots à livres

3 chariots pour le service interne permettront d'assurer la rotation entre les services internes et l'espace public.

Ce mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- être de volume facilement maniable par les agents,
- appartenir à la même gamme de mobilier que les rayonnages ou s'harmoniser,
- être muni de roulettes autobloquantes pour permettre de le stabiliser à l'arrêt,
- avoir des rayonnages légèrement inclinés vers le centre pour retenir les documents.

Autres matériel pour l'espace de travail interne

- un affichage d'informations internes et un tableau de travail en email blanc pour feutres effaçables
- 1 coffre fort + 1 caisse pour la régie de recettes
- 1 massicot
- des lampes de bureau
- 1 casiers à courrier (8 cases)
- 1 balance
- 1 diable de petite dimension
- 1 pendule

ARTICLE 4.LOT 3. Matériel d'exposition

1. Principes d'aménagement

1.1. Généralités

En complémentarité avec le parti pris architectural, le matériel d'exposition présentera des qualités esthétiques et de sobriété, correspondant à une volonté de valoriser ce qui est exposé et non le matériel qui expose.

Il s'agit de fournir un matériel d'exposition temporaire et un matériel d'information plus permanent mais modulable.

1.2. Schéma d'implantation

Le schéma d'implantation devra s'adapter au projet architectural, il sera proposé à partir des plans du bâtiment joints au présent dossier ainsi qu'à partir de l'organigramme des espaces.

Le schéma d'implantation devra :

- s'adapter à la contrainte de ne pas avoir d'espace dédié, mais de pouvoir détourner les espaces dont la fonction principale est d'accueillir du public (bibliothèque, hall commun, salle polyvalente),
- repérer dans ces espaces les zones qui se prêtent le mieux à l'exposition, et faire des propositions en tenant compte des descriptifs des lots 1 à 3,
- proposer du matériel modulable, pliable et stockable dans un espace réduit,
- tenir compte des règles d'espacement et de circulation,
- tenir compte de l'éclairage naturel et artificiel.

2. Caractéristiques du lot

Il s'agit d'une part

- de proposer de façon temporaire des expositions dans le hall, dans la salle des mariages et/ou dans la bibliothèque à l'aide de matériels adaptés,
- de proposer des présentations plus régulières de documents dans la bibliothèque à l'aide de petits matériels adaptés (présentoirs, chevalets...),
- de proposer dans le hall d'accueil de l'affichage et des supports d'informations.

3. Descriptif par type de matériel

Matériel d'expositions temporaires

- vitrines : vitrines tables avec plan inclinable pour expositions temporaires
- panneaux d'exposition modulables ultra légers avec accessoires d'accroche
- système d'accrochage pour panneaux modulables et accessoires
- matériel d'éclairage des panneaux et des vitrines
- cadres aluminium en trois formats

Les systèmes d'accrochage pour cloisons modulaires d'exposition permettront de suspendre des cadres. Ils seront munis d'un antivol. Les suspentes seront en fil Perlou.

Matériel de présentation des documents de la bibliothèque

- 1 lutrin pupitre en acrylique, sur pied
- 4 lutrins de table en acrylique
- 70 chevalets en acrylique en trois formats

Matériel d'information

- 1 présentoir pour brochures sur pied à positionner dans le hall d'accueil
- 2 présentoirs de comptoir
- 1 mât porte affiche
- portes affiche de comptoir
- distributeurs de brochures

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratif :
M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens généraux
Tél. : 02 32 82 36 42
Fax : 02 32 82 22 28
Adresse électronique : patrick.gresel@ville-maromme.fr
- Pour les renseignements d'ordre technique :
Mme PITROU, Directrice du Pôle Culture et Patrimoine
Tél. : 02 32 82 22 20
Fax : 02 32 82 22 28
Adresse électronique : clara.pitrou@ville-maromme.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 6. LISTE DES ANNEXES CONTRACTUELLES

Plans d'architecte suivants :

- plan de masse de la bibliothèques
- coupes de la bibliothèque
- plan du RDC avec implantation réseaux électricité et schéma acoustique
- plan du R+1/2 avec implantation réseaux électricité
- plans des mobiliers conçus par l'architecte et au marché de l'entreprise de travaux (accueil, kiosque, "heure du conte")

Organigrammes fonctionnel des espaces :

- la bibliothèque et le hall d'accueil (1 organigramme)
- le service interne des bibliothèques (1 organigramme)

Descriptif quantitatif estimatif

- lot 1 Mobilier spécialisé pour les bibliothèques et mobilier d'accueil
- lot 2 Mobilier de bureau
- lot 3 Matériel d'exposition

Visa et cachet de l'Opérateur Economique,
(après avoir paraphé toutes les pages)